

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

VOTRE
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
SIMPLIFIE VOS
DÉMARCHES !



Déposez
vos demandes
d'autorisations
d'urbanisme
en ligne

UN SERVICE
SIMPLE,
GRATUIT ET
SÉCURISÉ

DÉCLARATION PRÉALABLE
CERTIFICAT D'URBANISME
PERMIS DE CONSTRUIRE
PERMIS D'AMÉNAGER
PERMIS DE DÉMOLIR
PERMIS MODIFICATIF

www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU

ou scannez
ce code



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les communes continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.